

Nom et Prénom ou Nom d'artiste

Nom sous lequel vous souhaitez figurer dans notre catalogue



FICHE D'INSCRIPTION 2026 et DEMANDE DE PARTICIPATION au

45ème Salon Artistique Régional de La Vallée de l'Eure

A adresser à l'association AAPMP entre le 1er avril et le 15 juin 2026 Merci d'écrire en lettres capitales et de rédiger très lisiblement votre fiche d'inscription

Nom	Prénom		
Adresse			
Code postal Ville			
T.Mob T. Fixe	E.Mail		
Site Web http://	Réseau so	cial	
Catégorie (Peinture - Sculpture - Dessin - Photo - Collage - Tissage - Mosaïque)			
Titre des Œuvres 5 œuvres au maximum. Vous pouvez en proposer moins	Technique Exemples: Huile, Acrylique, Dessin, Collage, Pastel, Tissu, Sculpture bois, Photo	Format Hors tout Haut. x Larg. x (Prof.) en cm	Prix en € Ne rien indiquer si vous ne souhaitez pas vendre votre œuvre
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
IMPORTANT: A l'exception des sculptures, l'ensemble Un	e des œuvres ci-dessus doit tenin ne présentation aérée est rec		de 1,50m x 1,50m
Votre proposition dans le cadre du Thème Concours Annuel 2026 « Avec une pointe d'humour » (Participation Facultative)			
Titre de l'Œuvre Une seule œuvre par artiste	Technique Exemples: Huile, Acrylique, Dessin, Collage, Pastel, Tissu,	Format Hors tout	Prix en € Ne rien indiquer si vous ne souhaitez pas

Participation au Salon et Adhésion à l'Association

Sculpture bois, Photo ...

Haut. x Larg. x (Prof.) en cm

vendre votre œuvre

Tarif unique = 50€ A régler ultérieurement après sélection par le Jury du Salon

Page à nous retourner

6.

AAPMP - Formulaire d'Inscription et Demande de Participation — Règlement — Infos pratiques Page 1/5 Tel: 06 26 28 00 37 **Site web**: https://www.aapmp.net **E-mail**: aapmp@free.fr

► A joindre à votre Fiche d'Inscription :

- Une photo de bonne qualité de chacune de vos œuvres proposées pour le salon
 Ces photos de bonne qualité seront utilisées dans un premier temps par le Jury pour procéder à la sélection des candidatures.
 Elles seront ensuite utilisées pour le Catalogue Salon, le Dossier Salon et pour le Site Internet de l'AAPMP.
- Une photo portrait de vous de bonne qualité
 Cette photo, souhaitée, sera utilisée pour compléter votre étiquette d'identification apposée sur vos panneaux d'exposition.
 Merci de nous l'adresser même si vous avez déjà participé au salon.

MODALITÉS PRATIQUES

ou

Les photos demandées ci-dessus peuvent nous être adressées à votre convenance :

- Envoyées par messagerie à aapmp@free.fr avec les photos jointes au format JPG (Pour faciliter l'identification, le nom de chaque fichier doit intégrer le titre de l'œuvre et vos initiales)
 Nota : Compte tenu de la taille des fichiers, vous pouvez utiliser plusieurs emails
 Vous pouvez également utiliser WeTransfer (c'est simple, pratique et Gratuit).
- Sur support numérique CD / DVD / Clé USB contenant vos photos au format JPG

 (Pour faciliter l'identification, le nom de chaque fichier doit intégrer le titre de l'œuvre et vos initiales)
 (Prévoir une étiquette d'identification sur votre CD / DVD / Clé USB
 A joindre à l'envoi de votre Fiche d'Inscription
 ou
- Sur support papier De 10 à 15 cm de coté pour les œuvres et de 6 à 8 cm pour votre portrait (Indiquer au dos de chaque photo votre nom et le titre pour une œuvre)

 A joindre à l'envoi de votre Fiche d'Inscription

A joindre à l'envoi de votre Fiche d'Inscription
DÉMONSTRATIONS DURANT LE SALON
C'est une pratique très appréciée du public. Merci de cocher cette case si vous souhaitez proposer une démonstration : (Facultatif) Durée : Environ deux heures à convenir avec l'organisation. 31 créneaux seront disponibles. Un planning sera proposé sur notre Site Internet pour faciliter les demandes de réservation.
INFORMATION FORMATIONS A L'ATTENTION DES VISITEURS Merci de cocher cette case si vous proposez des formations: : Les références des Ateliers d'Art seront présentées sur un panneau du salon.
Adresser cette Fiche d'Inscription (Pages 1 et 2 uniquement) complétée et <u>émargée</u> avec vos éventuelles pièces jointes à l'adresse ci-dessous:

AAPMP 5 bis rue de Maintenon 28130 Villiers Le Morhier

(Envoi possible au format PDF ou JPG par messagerie email à aapmp@free.fr)

ATTESTATION

Après avoir lu le règlement intérieur, je déclare sur l'honneur :

- Me soumettre aux prescriptions du règlement ainsi qu'aux décisions du Jury de l'association.
- Autoriser l'AAPMP à mentionner mes coordonnées dans ses supports de communication.
- Que mes œuvres soumises à l'appréciation du Jury ne sont pas des copies illicites, des reproductions de photographies ou des travaux protégés par la propriété artistique.

J'autorise l'AAPMP à utiliser des photos de mes œuvres sur son site Internet : OUI / NON (Entourer l'option choisie)

Date Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Page à nous retourner

AAPMP - Formulaire d'Inscription et Demande de Participation – Règlement – Infos pratiques

Site web: https://www.aapmp.net

E-mail: aapmp@free.fr

Tel: 06 26 28 00 37

Salon Artistique Régional de La Vallée de l'Eure

INFORMATIONS PRATIQUES



1. Le Jury de sélection des candidatures se réunira dans la première quinzaine de juillet.

Le Jury est constitué d'une douzaine de membres.

Il procède à un examen anonyme des œuvres sur grand écran et à une notation. Sur la base de l'ensemble des notes, un classement des candidatures est établi. La sélection se fait ensuite en tenant compte de différents critères notamment celui de la capacité d'accueil de la salle d'exposition ...

2. Mi juillet un courrier vous sera adressé par email pour vous informer de la décision du Jury.

Pour les dossiers de candidature non retenus :

• Toutes les éventuelles pièces matérielles jointes à votre Fiche d'Inscription vous seront restituées par courrier postal dans la deuxième quinzaine de juillet.

Pour les dossiers de candidature retenus :

- Pour valider votre participation au prochain salon vous devrez acquiter votre
 « Participation Adhérent » d'un montant de 50€ avant la fin juillet
 - Par Carte Bancaire : Paiement sécurisé en ligne sur notre site internet
 https://www.aapmp.net
 Onglet « Inscriptions »

ou

Par Chèque à l'ordre de :

Association des Arts Plastiques de Maintenon-Pierres

Adresse: AAPMP 5 bis rue de Maintenon 28130 Villiers Le Morhier

 Toutes les éventuelles pièces matérielles jointes à votre Fiche d'Inscription vous seront restituées au début du salon lors de l'accrochage des œuvres.

POUR INFO

L'AFFICHE OFFICIELLE DU SALON SERA COMMUNIQUÉE MI-MAI EN MÊME TEMPS QUE LES NOMS DE NOS INVITÉS D'HONNEUR.

THÈME DU CONCOURS ANNUEL 2026

« AVEC UNE POINTE D'HUMOUR »





Page à conserver

AAPMP - Formulaire d'Inscription et Demande de Participation — Règlement — Infos pratiques

Page 3/5

RÈGLEMENT DU SALON



- Toute œuvre exposée doit être convenablement encadrée avec un système d'accrochage fiable et stabilisé, et comporter une étiquette au dos portant les coordonnées de l'artiste ainsi que le titre de l'œuvre. Pour les toiles aux tranches visibles, cache-clous ou recouvrement nécessaire. Les œuvres sous verre munies de pinces ne sont pas admises.
- 2. Le jury du salon examine les dossiers des candidats avec les œuvres proposées. Les motifs de refus principaux sont : *Copie non déclarée, Imitation, Mauvaise qualité de présentation, Œuvre déjà présentée au salon de Maintenon-Pierres, Œuvre de caractère artisanal, Dossier incomplet...* Le jury se réserve le droit de ne retenir qu'une partie des œuvres présentées dans un dossier ou de refuser l'ensemble d'une candidature.
- **3.** L'association ne peut être tenue pour responsable en cas de perte, vol, incendie et dégâts quels qu'ils soient. L'exposant qui le désire se couvrira lui-même par une assurance.
- **4.** L'association n'étant nullement impliquée dans une transaction éventuelle, et ne retenant aucun pourcentage sur la vente des œuvres, il appartient à l'artiste de déclarer personnellement ses ventes ou cessions conformément aux lois et réglementations en viqueur.
- **5.** En cas de vente, cession ou don d'œuvre pendant le salon, le bénéficiaire ne pourra disposer de son acquisition qu'à la fin de l'exposition.
- **6.** Pour une harmonie générale du salon, il est demandé que les œuvres présentées par un même artiste, soient de style et de facture homogènes.
- 7. Seules les œuvres proposées dans la fiche d'inscription peuvent être exposées.
- **8.** L'exposant se charge lui-même de l'accrochage de ses œuvres sur la surface d'exposition qui lui est affectée. Une fiche nominative indique l'emplacement de la surface réservée à l'exposant. Les organisateurs peuvent apporter si nécessaire des corrections dans le but d'améliorer l'esthétique générale du salon.
- **9.** Chaque exposant dispose au maximum de deux panneaux pour l'accrochage de ses œuvres. Un panneau mesure 1m50 x 1m50. Pour des raisons d'esthétique, il est demandé de ne pas surcharger la surface d'accrochage. (voir suggestion d'accrochage Page 5). Pour toute œuvre dépassant les côtes de la surface d'accrochage, il est impératif de prendre contact préalablement avec l'association afin d'étudier les possibilités d'accrochage selon disponibilités.
- **10.** Les sculpteurs doivent se charger eux-mêmes de la présentation sur socles de leurs œuvres. Aucun socle ne sera fourni par l'association.
- 11. Les sculptures doivent être fixées de manière à prévenir tout accident.
- 12. Le Jury du Salon composé de personnalités et d'artistes confirmés choisira parmi les exposants les artistes auxquels il sera remis un Prix à l'occasion du vernissage.
 Le Prix du Public sera décerné par le vote des visiteurs du salon et remis le dernier jour en fin d'après-midi.
- **13.** Toute copie illicite non décelée à la présentation n'engage que la responsabilité de l'artiste qui l'expose.
- 14. Le participant au salon s'engage à respecter ce présent règlement.

Page à conserver

AAPMP - Formulaire d'Inscription et Demande de Participation – Règlement – Infos pratiques

Site web: https://www.aapmp.net

E-mail: aapmp@free.fr

Tel: 06 26 28 00 37

Lieu du salon :



Salle des Expositions de Maintenon-Pierres « Salle Maurice Leblond » 41 rue René et Jean Lefèvre 28130 Pierres

Dates et horaires :

Dates du salon : Du Samedi 05 Sept. au Dimanche 13 Sept. 2026

: De 14h00 à 18h00 en Semaine et de 10h à 19h00 en continu le Week-end Horaires du salon

Les visites des Écoles ont lieu en Semaine de 9h00 à 15h30

Dépôt des œuvres : Le vendredi 04 Sept Salle Maurice Leblond de 14h à 18h

Vernissage Le Samedi **05 Sept. à 18h00** (Présence vivement souhaitée)

Cagnotte Salon Le Dimanche 13 Sept. à 16h30 Tirage et remise œuvre(s) au gagnant

Prix du Public Le Dimanche 13 Sept. à 17h30 Annonce des votes et remise du Prix

Le Dimanche 13 Sept. à 18h00 Fin du salon. Aucun retrait ne sera autorisé avant Retrait des œuvres :

Mise en place des oeuvres :

Les emplacements réservés aux artistes sont définis par l'AAPMP.

Les cimaises sont fournies par l'association.

L'utilisation d'un ou deux panneaux par artiste est fixée par l'association en fonction du nombre d'oeuvres et de la taille des œuvres dans l'intérêt général du salon.

Les œuvres exposées dans le cadre du Thème Concours sont regroupées dans un emplacement spécifique défini par l'association.

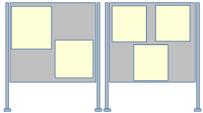
- Les sculpteurs doivent prévoir les socles qui seront utilisés pour l'exposition de leurs œuvres.
- Les emplacements réservés aux artistes sculpteurs sont définis par l'AAPMP.

Exemples d'accrochage des œuvres

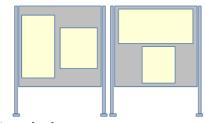
Maxi 5 œuvres sur 1 ou 2 panneaux de 1,50m x 1,50m par artiste



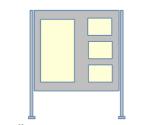
Page à conserver



Usage des deux panneaux et cinq oeuvres



Usage des deux panneaux et quatre oeuvres





Usage d'un panneau et quatre oeuvres

Usage d'un panneau et trois oeuvres

Page 5/5

AAPMP - Formulaire d'Inscription et Demande de Participation – Règlement – Infos pratiques

Tel: 06 26 28 00 37 **Site web**: https://www.aapmp.net **E-mail**: aapmp@free.fr